

Annexe 7 – Vote sur la réforme LNB/LNC

Propositions 510ss Règlement sportif STT

Demandeur : Comité Ligue Nationale
Instance compétente : Assemblée de Ligue Nationale
Date de remise : 25.05.2021
Date de votation : 27.06.2021
Entrée en vigueur : Saison 2022/2023

a) Propositions

I. Modification de l'article 510.7

510.7.2 ~~LNB: Les équipes de LNB Messieurs et Dames disputent le championnat par groupes dans leur groupe en deux tours (aller et retour). A l'issue du tour retour (et d'éventuels matchs de barrage), les deux équipes vainqueurs des groupes resp. candidates à la promotion jouent pour la promotion en LNA.~~

Les équipes de LNB Messieurs et Dames disputent le championnat en deux phases. La première phase consiste en un championnat par groupes en un seul tour.

Dans le cadre de la seconde phase, les quatre premières équipes des deux groupes de LNB Messieurs, respectivement les trois premières équipes des deux groupes de LNB dames, forment ensemble un seul groupe de promotion, dans lequel elles jouent un seul tour, tandis que les quatre dernières équipes des deux groupes de LNB Messieurs, respectivement les trois dernières équipes des deux groupes de LNB Dames, forment ensemble un seul groupe de relégation, dans lequel elles jouent un seul tour.

Pour la première phase du championnat, les équipes de LNB Messieurs qui jouent 4 fois à domicile et les équipes de LNB Dames qui jouent 3 fois à domicile sont déterminées par tirage au sort. Pour la seconde phase, les équipes de LNB Messieurs qui jouent 4 fois à domicile sont les deux équipes les mieux classées de chaque groupe de la première phase, tandis que les équipes de LNB Dames qui jouent 3 fois à domicile sont les premières de chaque groupe de la première phase et celle parmi les deuxièmes qui a comparativement obtenu le plus de points.

510.7.3 ~~LNC: Les équipes de LNC Messieurs disputent le championnat par groupes dans leur groupe en deux tours (aller et retour). A l'issue du tour retour (et d'éventuels matchs de barrage), les quatre premières équipes de chaque groupe sont candidates à la promotion en LNB.~~

Les équipes de LNC Messieurs disputent le championnat en deux phases. La première phase consiste en un championnat par groupes en un seul tour.

Dans le cadre de la seconde phase, les quatre premières équipes de chaque groupe forment deux groupes de promotion. Un groupe est composé des quatre premières équipes des groupes 1 et 2 et l'autre des quatre premières équipes des groupes 3 et 4. Les quatre dernières équipes de chaque groupe forment deux groupes de relégation. Un groupe est composé des quatre dernières équipes des groupes 1 et 2 et l'autre des quatre dernières équipes des groupes 3 et 4.

Pour la première phase du championnat, les équipes qui jouent 4 fois à domicile sont déterminées par tirage au sort. Pour la seconde phase, les équipes qui jouent 4 fois à domicile sont les deux équipes les mieux classées de chaque groupe de la première phase.

II. Modification de l'article 510.9

- 510.9.1 ~~LNB: Les deux vainqueurs de groupe du championnat proprement dit de la LNB Dames et Messieurs disputent un match de barrage. Le vainqueur obtient~~ **Les vainqueurs des tours de promotion de LNB Dames et Messieurs obtiennent** le titre de « champion suisse par équipe de LNB » de sa série. Si les deux vainqueurs de groupe de la LNB participent au tour de promotion et de relégation LNA/LNB, les deux rencontres directes disputées lors du tour de promotion et de relégation sont décisives pour l'obtention du titre de « champion suisse par équipe de LNB ». En cas d'égalité après les matchs aller retour, un troisième match oppose les deux équipes au club de celle qui avait le droit de jouer la première à domicile selon le tirage au sort. En cas de match nul lors de ce troisième match est déterminant dans l'ordre la différence entre les sets gagnés et les sets perdus, puis celle entre les points gagnés et les points perdus.
- 510.9.2 LNC: Les quatre vainqueurs de chaque groupe de LNC joue dans un groupe en affrontant chaque équipe dans un tour simple conformément au système de jeu prévu à l'art. 30.2.2 et au mode d'attribution des points prévu à l'art. 50.3.1 en vue de l'attribution du titre de « champion suisse par équipe de LNC ».

Les deux vainqueurs des groupes de promotion LNC disputent un match aller et un match retour pour le titre de « champion suisse par équipe LNC ». En cas d'égalité après les matchs aller et retour entre la différence de matchs, de sets et de points, c'est la victoire dans le double du match retour qui sera déterminant pour désigner le champion.

III. Modification de l'article 510.10.1

- 510.10.1 A l'issue du championnat proprement dit **et du tour de promotion en LNB et LNC** et à la fin du délai de retrait,
- les candidats à la promotion **directe** en LNA et LNB **et** les participants aux matchs de promotion/relégation en LNA/LNB Dames
 - les participants aux tours de promotion en LNB Dames et LNC Messieurs, sont déterminés ... (inchangé)

IV. Modification de l'article 510.12.1

- 510.12.1 ~~La dernière équipe de chaque groupe de LN est reléguée en ligue inférieure. En LNA messieurs, l'équipe reléguée est celle qui a perdu la finale des play-out.~~
~~Sont par ailleurs relégués :~~
- ~~—LNA messieurs : l'équipe gagnante de la finale des play-out si elle perd ensuite les matchs de promotion/relégation~~
 - ~~—LNA dames : l'avant-dernière équipe si elle perd les matchs de promotion/relégation~~
 - ~~—LNB messieurs et LNC messieurs : les avant-dernières équipes de chaque groupe~~

~~Exceptionnellement, l'avant-dernière équipe n'est pas reléguée (et ne doit pas participer aux matchs de promotion/relégation) si une équipe du même groupe de LN choisit la relégation volontaire, si elle se retire ou si elle est reléguée à titre punitif. Il en va de même de la~~

dernière équipe du groupe si deux ou plusieurs équipes du même groupe de LN choisissent la relégation volontaire, si elles se retirent ou si elles sont reléguées à titre punitif.

De la LNA Messieurs sont reléguées d'une part l'équipe qui a perdu la finale des play-out et d'autre part l'équipe qui a gagné la finale des play-out si elle perd ensuite les matchs de promotion/relégation.

De la LNA Dames sont reléguées d'une part la dernière équipe du groupe et d'autre part l'avant-dernière équipe si elle perd les matchs de promotion/relégation.

De la LNB Messieurs et de la LNC Messieurs sont reléguées les quatre dernières équipes des groupes de relégation.

De la LNB Dames sont reléguées les 2 dernières équipes du groupe de relégation.

Si une ou plusieurs équipes de LN choisissent la relégation volontaire, se retirent ou sont reléguées à titre punitif, la ou les meilleures équipes relégables selon les règles ci-dessus la ou les remplacent dans la ligue concernée.

V. Modification de l'article 510.13

510.13.1 ~~Pour la promotion en LNA, les premières équipes ayant droit à la promotion de chacun des groupes de LNB disputent dans un premier temps un match aller et un match retour, le tirage au sort désignant celle des équipes qui a le droit de jouer la première à domicile. L'équipe gagnante~~ **La première équipe ayant droit à la promotion issue du tour de promotion de LNB** est promue en LNA, tandis que ~~l'équipe perdante~~ **la seconde équipe** joue des matchs de promotion/relégation selon les dispositions suivantes.

510.13.2 Chez les dames, ~~l'équipe perdante des matchs de promotion en LNA~~ **la seconde équipe ayant droit à la promotion issue du tour de promotion de LNB** dispute contre l'avant-dernière équipe de LNA un match aller et un match retour, le tirage au sort désignant celle des équipes qui a le droit de jouer la première à domicile. L'équipe gagnante de ces matchs de promotion/ relégation est promue ou reste en LNA.

510.13.3 A l'issue du championnat par groupes de LNA messieurs, les équipes classées de la 5ème à la 8ème place disputent un play-out (matchs aller-retour) pour le maintien. La participation aux play-out est obligatoire.
Demi-finale: Les demi-finales opposent la 5ème à la 8ème équipe et la 6ème à la 7ème équipe du championnat par groupes. Les deux équipes perdantes jouent ensuite la finale des play-out. L'équipe perdante de cette finale est reléguée en LNB, tandis que l'équipe gagnante dispute par la suite un match aller et un match retour contre ~~l'équipe qui a perdu les matchs de promotion en LNA~~ **la seconde équipe ayant droit à la promotion issue du tour de promotion de LNB.** L'équipe gagnante de ces matchs de promotion/relégation est promue ou reste en LNA.

VI. Modification de l'article 510.14.1

510.14.1 ~~La première des équipes ayant droit à la promotion de chaque groupe de LNC est promue en ligue supérieure.~~

Les deux premières équipes ayant droit à la promotion issue des deux groupes de promotion de LNC sont promues en LNB.

b) Motivation

Réforme du championnat LNB et LNC afin de le rendre plus attractif.

c) Procédure de votation

L'approbation de la réforme du championnat LNB et LNC requiert une majorité simple de toutes les voix exprimées (oui, non, abstentions).

Les contre-propositions doivent être soumises par écrit (e-mail et courrier A) à l'office central de STT avant le 6 juin 2021.